

## *Minim*

Depuis l'entrée en vigueur de l'*institutum Neronianum*, qui avait déclenché les persécutions contre les chrétiens, pouvait donc aussi être poursuivis les Juifs qui auraient proclamé appartenir au Christ ! Et c'est pourquoi, au sein même du judaïsme, se fit jour l'urgente nécessité de se désolidariser de ceux qui parmi les Juifs revendiquaient leur attachement au Christ Jésus. Sous la procuratèle de Florus<sup>1</sup>, un certain flou régna dans l'esprit du Romain, et l'équivoque l'emporta très souvent sur la distinction lorsqu'il s'agissait pour l'envoyé de César de faire le tri entre Juifs et Judéo-chrétiens. De fait, l'hostilité juive au pouvoir impérial était si forte, comme l'a écrit Flavius Josèphe, qu'il s'agissait alors de « périr plutôt ensemble et tout d'un coup que l'un après l'autre et séparément sous un gouvernement si insupportable »<sup>2</sup> ! Mais les choses devaient évoluer rapidement après la chute du Temple, pour conduire à la séparation définitive de la Synagogue d'avec l'Église.

Pour illustrer les modalités de la rupture entre Juifs et Judéo-chrétiens, nous aurons recours à un passage très éclairant, et historiquement attesté, du Talmud. Ce récit du Talmud (en Tosefta *Hulin* II, 24) met en scène la rencontre entre un Juif pharisien de grande réputation, Rabbi Eliézer, avec un certain Jacob le Min, Juif adepte de la Voie :

« Événement concernant R. Eliézer qui fut arrêté à cause des paroles de *minuth* et qui fut conduit au tribunal pour y être jugé. Le gouverneur lui dit : "Un vieillard comme toi s'occupe de ces choses ?" Il lui répondit : "J'ai confiance en celui qui me juge." Ainsi le gouverneur pensa qu'il parlait de lui, alors qu'il parlait de son Père céleste. Le gouverneur lui dit : "Du fait que tu aies cru en moi – car je disais, est-il possible que ces Anciens se trompent dans ces futilités ? – *Dimissus*, tu es libre." Lorsque R. Eliézer fut relâché du tribunal, il s'affligea du fait qu'il avait été arrêté à cause des paroles de *minuth*. Ses disciples vinrent le trouver afin de le consoler, mais il n'accepta aucune consolation. Alors R. Aqiba entra et lui dit : "Maître, je voudrais te dire quelque chose. Peut-être ne te troubleras-tu plus." Il lui dit : "Parle." Celui-ci reprit : "Peut-être un des *minim* t'a dit une parole de *minuth* qui t'a procuré du plaisir ?" Il lui dit : "Tu as évoqué un souvenir en moi. Un jour, je me promenais sur la route de Sepphoris et j'y rencontrai Jacob de Kefar Siknin [**j'y rencontrai un des disciples de Yeshu ha-Notsri et Jacob de Kefar Seh'anya était son nom**] qui me dit une parole de *minuth* au nom de *Yeshua ben Pantiri* et elle m'a plu [**il me dit : "Il est écrit dans votre Loi : 'Tu n'apporteras point dans la maison de Dieu comme offrande votive d'aucune sorte le salaire d'une courtisane' (Dt 23, 19). Que doit-on en faire ? Est-il permis de l'utiliser afin de construire des lieux d'aisance pour le grand prêtre ?" Et je ne répondis rien. Il me dit : "Yeshu ha-Notsri m'a appris ceci : 'Car ce qui vient d'une courtisane retourne à la courtisane (Mi 1, 7), ce qui provient d'un lieu d'immondices retourne à un lieu d'immondices.'**" Et cette parole m'a plu et c'est à cause d'elle que j'ai été arrêté pour *minuth*] et ainsi je fus arrêté pour paroles de *minuth*, car j'ai transgressé l'Écriture : "Éloigne tes pas de cette étrangère, ne t'approche pas de l'entrée de sa maison" (Pr 5, 8), "car nombreuses sont les victimes dont elle a causé la chute..." (Pr 7, 26). Ainsi, R. Eliézer avait coutume de dire : "Que l'homme fuit la laideur et ce qui ressemble à la laideur." »<sup>3</sup>

Nous vous concéderons qu'un tel texte réclame des éclaircissements. Les voici : d'abord, relevons l'emploi de certains mots un peu obscurs, mais plus connus sous leur acception « chrétienne », comme *Yeshu ha-Notsri*, Qui n'est autre que notre Seigneur Jésus le Christ ! Quant au mot *minim*, il désigne les Judéo-chrétiens, c'est-à-dire les Juifs adeptes de la Voie ; le mot *minim* signifiant en hébreu « déviants » ; substantivé en *minuth*, il se traduit par « déviance ». En

<sup>1</sup> Procurateur romain de Judée, nommé en 64 par Néron.

<sup>2</sup> *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, VIII.

<sup>3</sup> La citation est tirée de l'édition de Zuckermann, Jérusalem, 1970. Une variante de ce même récit se trouve en *Avoda Zara* 16b-17a. Le version d'*Avoda* apparaît entre crochets et en gras dans notre retranscription fusionnée.

conséquence de quoi, la Voie est considérée par les Juifs pharisiens comme une « déviance ». Tout un programme... que nous allons étudier en détails.

Les commentateurs de ce passage du Talmud ont tendance à dégager du texte deux époques distinctes : la première, avant la destruction du Temple, renseignerait sur la date de la rencontre entre le Rabbi et le Min ; la seconde, sous le règne de Domitien, alias le Néron chauve<sup>4</sup>, dessinerait les contours historiques de l'interpellation d'Éliézer par l'autorité impériale, qui le suspecta d'être chrétien.

Commençons par la première époque, quand le Rabbi Eliézer et Jacob le Min cheminaient paisiblement ensemble... et discutaient sur des points de *Halakha* concernant l'impôt dû au Temple. Nous nous situons à un moment où la rupture entre deux tendances au sein du judaïsme n'est pas encore actée. « La Loi mosaïque dit que... » et « l'interprétation de la Loi vaut aussi que l'on enseigne et que l'on retienne que... » Tel est l'enjeu d'une étude pointue des préceptes de la Loi : ce que les Juifs nomme *Halakha* et que le Talmud est chargé de consigner. La Loi stipule que tous les Juifs fassent des dons au Temple, même la prostituée ; cependant, son salaire chargé de souillure ne saurait être agréé, selon ce qui est dit en Deutéronome 23, 19. Comment résoudre ce dilemme ? Jacob semble avoir trouvé, en référence à l'enseignement de Jésus, une solution, qu'il expose au Rabbi : soit que l'argent de la prostitution serve à construire des gogues (et Magog !) pour le grand prêtre dans les bâtiments attenants au Temple. Il n'y a pas matière (fécale) à rire mais à s'édifier, là où chaque chose selon son origine trouve sa juste place finale ; et tous deux tombent d'accord ! Au sein même du pharisaïsme cohabitent depuis son origine deux écoles, celle d'El Shamai et celle de Hillel ; cette dernière ayant été plus favorable que l'autre à l'accueil des enseignements du Christ...

Pour parler de la dîme rituelle, il fallait que le Temple fût encore debout avec son trésor : cela situe l'échange entre les deux hommes avant que n'éclatât la guerre des Juifs contre les Romains. À partir de 70, la question de l'impôt à verser au Temple ne se pose plus, le Temple ayant disparu. Toutefois, la question de l'impôt religieux est relancée par les Romains, qui ont décidé que la didrachme que les Juifs versaient jadis au Temple serait désormais une capitation due à Jupiter ! Après l'an 74, l'impôt relève d'une caisse appelée  *fiscus iudaicus*, dont les Juifs doivent s'acquitter en l'honneur de Jupiter Capitolin à Rome. Et qui dit impôt dit liste d'imposables à établir. Ce qui revenait à décider de la judaïté des contribuables<sup>5</sup>. Et c'est à partir de cette injonction que les Sages de Yabné (ou Jamnia) commencèrent à opérer un discernement et élaborèrent une stratégie d'exclusion des judéo-chrétiens. Le nouvel impôt était certes infamant mais il garantissait l'intégrité identitaire des contributeurs comme exclusivement juive. Il fallait à tout prix exclure de ces listes les éléments hétérodoxes. Ainsi fut créée la catégorie des  *minim*, c'est-à-dire celle regroupant tous ceux susceptibles d'être considérés religieusement comme des « déviants », les exonérant ainsi de l'acquittement de l'impôt sus-mentionné mais aussi de toute appartenance à la communauté juive.

« Il est avéré que dès la fin du Ier siècle, les  *tanaïm* ont essayé d'amoindrir la portée et l'évolution de la présence des judéo-chrétiens au sein de la synagogue. L'exemple le plus significatif de la mesure d'exclusion portée à leur égard reste la  *Birkath ha-minim*. Après la destruction du Second Temple, alors que la société juive vit un véritable traumatisme, les Sages ont progressivement rassemblé les populations sous leur autorité, en fonction d'une unique norme de référence, leur propre  *halakha*. [...] La société juive se reconstitue progressivement alors que ses dirigeants, les Sages, procèdent à une véritable normalisation socio-religieuse en excluant par voie d'élégage les groupes

---

<sup>4</sup> « Plus tard, Domitien fut enlaidi par la chute de ses cheveux [...]. Il était si fâché d'être chauve, qu'il croyait à une injure personnelle lorsqu'il entendait reprocher ce défaut à un autre par plaisanterie ou dans une dispute » (Suétone,  *Vies des douze Césars*, Livre VIII, Domitien, XVIII).

<sup>5</sup> « La taxe sur les Juifs fut exigée avec une rigueur toute particulière ; on y soumettait soit les prosélytes qui vivaient à la façon des Juifs, sans l'avoir déclaré, soit les personnes qui, en dissimulant leur origine, s'étaient dérobées aux tributs imposés à cette nation » ( *Vies des douze Césars*, Livre VIII, Domitien, XII).

ne s'insérant pas dans leurs normes. »<sup>6</sup>

La société juive du début du premier siècle, qui foisonnait en mouvements religieux et messianiques d'une diversité déconcertante, se rassemblera et se résorbera, après la destruction du Temple, autour de l'unique phare du pharisaïsme et de ses Sages établis à Yabné, seuls interlocuteurs reconnus désormais officiellement par les Romains.

« Les rabbis, plus soucieux de sauver la Loi que le Temple, ont quitté la Ville sainte et, avec l'autorisation de Vespasien, ouvert des écoles à Yabné. Le Rabbi Yohanan ben Zakkai, disciple de Hillel, estimait vaine toute rébellion contre Rome. Selon lui, le peuple juif avait assez souffert ; révoltes et guerres n'avaient fait qu'accroître sa servitude. Il ne devait compter sur aucun messie en armure, mais sur Dieu seul qui se manifesterait en temps voulu, apportant la lumière au monde. Ainsi le judaïsme survivra au désastre de 70, mais ce sera celui des synagogues et non celui du Temple. »<sup>7</sup>

Au bout du compte, grâce à cette désignation de « déviance » à la Loi défendue par les Sages du Talmud, un contrôle identitaire de l'orthodoxie juive devenait possible. Il s'exercera en deux temps : premièrement, en tenant les registres de la participation à l'impôt exclusif voulu par Vespasien ; secundo, en imposant la récitation de la *Birkath ha-minim* dans les synagogues. Nous avons déjà évoqué le premier point, explicitons le second :

« Ainsi donc, les Sages, dans leur dessein de restauration sociale et de normativité religieuse, évincèrent les groupes perçus comme dissidents. Or, à l'époque de Yabneh, il semble que les groupes judéo-chrétiens représentaient un danger pour le judaïsme cherchant à se reconstituer. Ce sera donc en terme d'*hétérodoxie* qu'il faudra entrevoir ces groupes déviants, face à un judaïsme *orthodoxe* en pleine formation. [...] Dans cette démarche, la plus représentative des mesures d'exclusion prise à l'encontre des judéo-chrétiens est sans doute la *Birkath ha-minim* (bénédition des hérétiques) dont la formule s'apparente à une malédiction incluse dans la prière quotidienne des "Dix-huit-bénédictions". D'après les anciennes version retrouvées dans la Guénizah du Caire, il semblerait que cette malédiction invective tout particulièrement deux catégories de Juifs qui sont les *minim* considérés comme hérétiques en général ainsi que les *notsrim* assimilés aux judéo-chrétiens. Ainsi, certainement à la fin du Ier siècle, dans une conjoncture dans laquelle les Sages mettent en œuvre un processus de réunification autour d'eux-mêmes, sous leur gouverne exclusive et en fonction de leur propre *halakha*, tout individu ou tout groupe estimé fractionniste voire sécessionniste fut exclu de la synagogue. En outre, il convient de préciser que cette exclusion fut en quelque sorte indirecte, car la seule participation à l'office religieux aurait engendré que le *min* se maudisse lui-même, voire qu'il acquiesce à la malédiction prononcée à son endroit en répondant *amen*. Ainsi, sans autre mesure de rejet formellement prise le *min* se trouvait marginalisé et exclu. Cette bénédiction-malédiction en est donc venue à constituer un obstacle dirimant pour les judéo-chrétiens et à conduire à leur éviction *de facto*. De surcroît, on est en droit de penser qu'à l'issue de l'introduction de cette malédiction, bien peu de judéo-chrétiens, parmi les plus attachés au judaïsme, continuèrent à fréquenter la synagogue. Il va de soi que ces événements engendrèrent un climat général de défiance et d'hostilité dans les relations entre les Sages et les judéo-chrétiens. »<sup>8</sup>

Nous accordons notre crédit à ce qu'énonce ci-dessus Dan Jaffé, sauf sur un aspect de la prière *Birkath ha-minim*, en ce qui concerne la distinction entre *minim* et *notsrim*. Ils nous semble que, par le premier terme, se sont les judéo-chrétiens qui sont nommés, tandis que le second vise plutôt les chrétiens de la Gentilité. Il paraît évident qu'un adepte juif de la Voie ne se serait pas spécialement senti concerné par le terme de « déviant », se considérant en son fors intérieur et par sa pratique des

---

<sup>6</sup> Dan Jaffé, « Les réactions des Sages aux doctrines de Paul de Tarse dans la littérature talmudique », in *Le christianisme au miroir du judaïsme*, Pardès N°35, 2003.

<sup>7</sup> Jean Lartéguy, *Mourir pour Jérusalem*, Éditions de Fallois, 1995.

<sup>8</sup> Dan Jaffé, « Eliézer ben Hyrcanus et Jacob le *min* disciple de Jésus de Nazareth », in Pardès N°35, 2003.

*mitsvot* comme fidèle à la Torah, et qu'il n'aurait trouvé aucune difficulté à porter à haute voix sa désapprobation à l'encontre de ceux des Juifs qui eussent contrevenu à la Loi de Dieu. Or, nous voyons avec le passage du Talmud cité en introduction de cette section, que le terme de *minim* désignait à coup sûr les judéo-chrétiens. Il fallait donc qu'à côté du terme de *minim* existât aussi un terme discrétionnaire plus explicite. Le terme de *notsrin* fut donc adjoint pour forcer l'explication de texte de la prière. Et *Notsrin* ne signifie rien de moins que « Nazaréens » en hébreu<sup>9</sup>. Dans l'extrait du Talmud qui nous sert de boussole de compréhension, Jésus de Nazareth n'est-il pas appelé *Yeshu ha-Notstri* ! De sorte qu'un adepte juif de la Voie, présent pour la prière synagogale, ne pouvait se tromper sur l'intention et se serait refusé, à son constat, à maudire tous ses autres frères non-juifs fidèles au Nazaréen Jésus. Et c'est une fois encore ici le *nomen christianum* qui était invoqué pour qualifier le « type » de l'excommunication, enclenchant la mise au ban de la communauté, et plus radicalement de la société. Ainsi les Judéo-chrétiens chassés des synagogues n'étaient-ils plus protégés par le statut de *religio licita* accordé par les Romains au judaïsme. Dans le contexte des persécutions renouvelées contre les chrétiens par l'empereur Domitien<sup>10</sup>, dans les années 80 et 90, les Juifs de synagogue avaient, par l'emploi subtil d'une malédiction, réussi à exclure les adeptes de la Voie de leurs lieux de culte, gagnant en retour l'immunité recherchée face à de potentielles accusations impériales de « christianisation » de leur identité juive. Une fois encore, la pratique religieuse des Judéo-chrétiens n'était pas en cause mais le nom du Nazaréen auquel ils étaient attachés, comme nous le rappelle Dan Jaffé lorsqu'il écrit : « cette opposition des Sages aux judéo-chrétiens – Juifs répondant totalement aux critères d'identité du judaïsme de l'époque – s'applique par des motifs qui ne relèvent pas au premier plan de la *praxis*, en tant qu'observance des préceptes rituels »<sup>11</sup>. C'est bien le nom du Nazaréen (*Notstri*), et lui seul, qui est condamné et qui entraîne la condamnation.

Et maintenant, projetons-nous dans le temps, en 1944, en Hongrie, à Budapest...

« Muci profita de l'interruption du couvre-feu pour se rendre chez le rabbin dont les bureaux se situaient à quelques pâtés de maisons, rue Wesselényi ; elle devait lui annoncer sa décision de renoncer à sa religion. D'autres avaient eu la même idée. On faisait la queue devant la porte du rabbin. Elle ne pouvait patienter et se dirigea vers la paroisse la plus proche. Des centaines de Juifs attendaient leur conversion. [...] Elle devait patienter comme les autres. Bientôt des miliciens Croix-Fléchées et des badauds vinrent les provoquer.

– Vous souillez nos églises et profanez nos sacrements ! vociféra un passant.

Personne ne réagit, malgré la nervosité ambiante.

– Vous transformez nos églises en synagogues puantes ! aboya un autre homme. Vous n'avez pas honte d'être baptisés pour des raisons hypocrites. Nos prêtres ne devraient pas l'autoriser.

[...] Muci en avait assez, [...] elle se dirigea à pied vers le pont des Chaînes pour ne pas risquer d'être contrôlée dans le tramway. Sur l'autre rive, elle devrait marcher cinq kilomètres avant d'arriver à destination, son ancien quartier. Elle traversa la rue Liphay, en dissimulant son visage de peur d'être reconnue par des voisins, puis la rue Tölgyfa, où Miklós avait vécu enfant. Elle marcha encore et arriva devant l'église des Pères-Franciscaïns [...]

– Qu'y a-t-il, mon enfant ? Quelque chose ne va pas ? lui demanda le prêtre sur un ton réconfortant.

Muci continuait d'approcher, nerveuse. Elle tremblait de peur.

– Puis-je vous parler en privé, monsieur ? parvint-elle à articuler entre ses dents serrées, incapable de prononcer le mot "père".

<sup>9</sup> « Dans les textes rabbiniques non censurés, le terme *nosri* figure pour décrire Jésus. Sans vouloir essayer de déterminer ici si ce mot doit être dérivé du nom de la ville de Nazareth ou de la racine hébraïque n.s.r., qui veut dire garder ou observer, il faut remarquer que *nosri* est devenu usuel en hébreu pour décrire le christianisme naissant.[...] À cette époque la vaste majorité des chrétiens étaient des gentils et c'est à eux que ce terme faisait référence. », Lawrence H. Schiffman, « La réponse de la halakha à l'ascension du christianisme », in Pardès N°35.

<sup>10</sup> Domitien fit exécuter ses deux cousins germains, Flavius Clemens et Flavius Sabinus, parce qu'ils étaient devenus chrétiens (Cf. Suétone, *Vies des douze Césars*, Livre VIII, Domitien, X et XV).

<sup>11</sup> Dan Jaffé, *Ibid.*

– Nous sommes seuls. Nous ne serons pas dérangés. Parlez sans peur et je vous écouterai attentivement. Mais dites-moi d'abord, qui êtes-vous ? Je ne vous ai jamais vue.

– Je m'appelle Margit Pogány. Je suis venue de Pest, car vous officiez dans l'église de mon époux. Je crois que c'est ici qu'il a été baptisé.

Le prêtre eut l'air ravi.

– C'était il y a longtemps, poursuivit Muci, après la Grande Guerre.

– Vous êtes très courageuse de traverser ainsi Budapest. Personne ne peut savoir où tomberont les prochaines bombes. Ce qui vous amène ici doit vraiment être très important.

– Je suis venue, monsieur, pour sauver ma vie. Voilà pourquoi je suis ici.

– Que voulez-vous dire ? lui demanda le prêtre.

– Je serai déportée si...

– Si quoi ? l'interrompit-il sèchement. Si vous restez juive ? C'est ça ? Bien sûr que c'est ça. (Il se crispa soudain et prit un air méprisant.) Je peux parfaitement vous accueillir au sein de l'Église, ça ne me pose aucun problème, mais je ne baptiserai pas un Juif pour des motifs égoïstes et fallacieux. Celui qui veut être converti doit recevoir seize heures d'enseignement réparties sur six mois.

– Est-ce vraiment un prétexte fallacieux et égoïste, mon père – elle était finalement parvenue à le dire –, que de vouloir échapper aux persécutions et à la déportation ? Vous savez sans doute qu'il s'en produit tous les jours, partout en Hongrie. Et bientôt à Budapest.

– Notre Église a vaillamment combattu ces injustices. Le cardinal s'en inquiète et use de son influence pour, si ce n'est y mettre fin, du moins ralentir les persécutions. C'est un péché contre Dieu.

– Curieusement, mon père, nous n'avons jamais eu le sentiment, dans la communauté juive, que vos chefs essayaient de nous sauver. En revanche, nous savons qu'une conversion le pourrait.

Muci avait du mal à contenir son hostilité croissante, mais elle savait qu'elle ne devait pas perdre de vue l'objet de sa visite.

– Je vous assure que nous avons fait l'impossible, en privé, diplomatiquement et loin de toute agitation.

– Très, très loin, en effet. Je crains, cependant, que les Juifs n'aient perdu tout espoir, à part celui de la conversion.

– Certes, mais baptiser des incroyants n'est pas une arme légitime dans ce combat.

– Je vous le demande de nouveau, mon père : en quoi vouloir sauver sa vie n'est-il pas légitime ? Votre Église ne dispose-t-elle pas de procédures d'urgence pour baptiser ceux qui risquent de mourir ?

– Qui vous a dit cela ? Comment le savez-vous ?

Le prêtre semblait indigné de devoir se faire rappeler les canons de l'Église par une Juive.

– Est-ce que je me trompe ?

Le curé grimaça et regarda ailleurs. Il semblait partagé entre son inimitié pour les Juifs et les lois régissant les conversions.

– En tant que prêtre, je n'éprouve guère de compassion pour ceux qui ont crucifié Notre-Seigneur. Mais en tant qu'homme, je ne vois ici qu'une enfant effrayée, désirant renoncer aux errements de son peuple et accepter le joug des souffrances du Christ. Qu'Il nous offre la vie éternelle et me pardonne si je pêche. Approche-toi du baptistère, mon enfant, et agenouille-toi.

"Pardonne-moi, Seigneur. Pardonne-moi, se répétait-elle. Seigneur, pardonne mon désespoir. Je jure, quoi qu'il arrive, mes enfants seront juifs et qu'ils prieront le Dieu d'Israël." Muci se mit à pleurer. Pour elle, c'étaient des larmes d'amertume, mais le prêtre les prit pour de la gratitude et de la contrition.

– Que demandez-vous à l'Église de Dieu ?

– Le baptême.

– Comprenez-vous le sens de votre engagement ?

– Oui. »<sup>12</sup>

L'histoire de la famille Pogány est édifiante : Eugen Pogány, l'auteur du livre *Suis-je le gardien*

---

<sup>12</sup> Eugen Pogány, *Suis-je le gardien de mon frère ?* (récit), Ramsay, 2004.

*de mon frère ?*, est le fils de Margit (Muci) et de Miklós Pogány, qui survécut à la déportation à Bergen-Belsen. Les parents de Miklós, à la sortie de la première guerre mondiale, s'étaient convertis au catholicisme et avaient christianisé leur nom. Miklós et son frère jumeau, Gyuri, avaient été baptisés enfants ; et, plus tard, Gyuri devint prêtre, en 1935. Il fut l'ami et le confident du Padre Pio, qui l'avait accueilli en Italie et protégé durant toute la durée de la guerre. Aussi, écoutons ce qu'Eugen Pogány nous rapporte au sujet de la relation établie entre son oncle prêtre et le saint Capucin :

« Le temps est venu que je me confesse à nouveau devant toi, déclara Padre Pio à don Giorgio.

– Pourquoi donc ? s'enquit Gyuri. Je ne suis pas très à l'aise dans mon rôle de confesseur. Je me demande même si vous avez un jour péché.

– Saint Jean nous apprend que l'homme qui croit n'avoir jamais péché est un fou<sup>13</sup>, sourit Padre Pio.

Gyuri recevait parfois la confession du moine. C'était un grand privilège de pouvoir le servir de cette façon. Malgré tout, il était persuadé que le moine n'avait jamais connu le péché, même véniel. Pourtant, Padre Pio, contrairement à tant d'autres, doutait en permanence de sa pureté spirituelle.

– Oui... mais pourquoi croyez-vous si urgent de vous confesser ?

– Parce que je n'ai pas assez soutenu les frères et les prêtres qui s'en remettent à moi.

– À qui songez-vous, Padre ?

– À toi, Giorgetto.

– Comment est-ce possible ? s'étonna Gyuri. Vous êtes mon réconfort spirituel depuis le jour de mon arrivée.

– J'ai permis à l'amertume de ronger ton âme. (Gyuri était interloqué, mais Padre Pio poursuivit.) Je n'ai pas réussi à te convaincre que les chrétiens ne sont pas les seuls à être sauvés.

– Vous dites ça parce que vous êtes au courant pour mon frère ?

– Exact. C'est difficile de conserver un secret dans notre petite communauté. Il n'y a pas de murs entre nous. Je sais que ton frère a perdu la foi. Mais je n'ignore pas non plus ses souffrances.

– Le Christ a beaucoup souffert. Ne devrait-Il pas être notre modèle ? Celui de mon frère ? Il n'aurait pas dû renier notre foi et redevenir juif. Il met son âme en péril.

– Ne sois pas trop orgueilleux, lui conseilla le moine. Bien sûr, le catholicisme est la seule foi véritable. Lui seul tire directement son enseignement du Christ. Pourtant cela ne signifie pas que le Salut ne puisse venir par d'autres voies. La religion juive est ancienne et elle a été révélée directement aux Hébreux par Moïse. J'ai le plus grand respect pour le Peuple Élu. Il faut que tu le saches.

– Concernant la foi, je suis d'accord. Mais mon frère n'a pas embrassé la religion juive, seulement sa culture. Il considère qu'il appartient au peuple juif parce qu'il a souffert avec eux. En outre, sa femme est juive. C'est aussi un bon argument pour renier le catholicisme.

– Qui es-tu pour juger ? Je sais que toi aussi, un jour, tu as rêvé de vivre une vie normale parmi les hommes.

Gyuri préféra se taire sur ce sujet.

– C'est devenu ta croix, n'est-ce pas ? poursuivit Padre Pio. La croix qui t'a mené au Christ ? Les souffrances de ton frère, elles, l'ont éloigné de Jésus. Cela me peine aussi. Mais il pourra tout de même mener une vie de bonté et trouver le Salut. La souffrance est notre fardeau, ici-bas. Elle sauve les âmes. Mais pas toutes. Sache que ton frère, et d'autres, ont souffert plus qu'un mortel ne peut l'endurer – pas seulement la mort de tout espoir, ou la faim, ou la torture, mais la douleur d'être rayés de la surface de la planète. Le Christ a connu ce genre de souffrances. Tous les hommes ne sont pas prêts à Le suivre.

– Je ne comprends pas.

– Ta mère a beaucoup souffert, mais elle gardé sa foi dans le Christ. Elle est au paradis désormais. Pourtant, nous savons – n'est-ce pas, Giorgetto – que d'autres ont souffert autant qu'elle : ils ont perdu la foi ou sont revenus vers celle de Dieu le Père, le Dieu des Hébreux. Est-ce à nous de

---

<sup>13</sup>« Si nous disons : "Nous n'avons pas de péché", nous nous égarons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous, [...]. Si nous disons : "Nous ne sommes pas pécheurs", nous faisons de Lui [Jésus] un menteur, et Sa parole n'est pas en nous » (1 Jn, 1, versets 8 et 10) TOB.

le contester ? Il sauvera les justes parmi le Peuple Élu, comme Il sauvera les justes parmi les chrétiens. Le Christ est notre vie, mais se détourner de Lui ne signifie pas embrasser le mal. Contemple nos corps, cher Giorgietto. Ne sont-ils pas de fragiles temples, trop fragiles pour contenir la lumière et l'amour de Dieu ? Tout le monde ne peut pas souffrir comme Notre-Seigneur.

– Certes, mais je ne saisis toujours pas ce qui vous conduit à vous confesser.

– Le péché de ne pas avoir su t'enseigner plus tôt que c'est Dieu qui juge nos frères et leurs âmes. Ce n'est pas nous. J'ai la grâce de pouvoir être utile de temps à autre, mais c'est le pouvoir de Dieu. Notre seul pouvoir, à nous tous, réside dans la prière.

Les deux hommes restèrent silencieux un long moment.

– Mon frère reviendra-t-il un jour vers Jésus ? parvint finalement à demander don Giorgio.

Padre Pio ne répondit pas.

En octobre 1956, Gyuri écrivit une lettre à Miklós. Il lui avait fallu sept ans pour se faire à l'idée de l'apostasie de son frère. »<sup>14</sup>

*Suis-je le gardien de mon frère ?* Oui, et ce, quel que soit le statut d'« apostat » que lui aurait assigné l'une ou l'autre religion.

© Hypallage Editions – 2023  
Damien Saurel  
[www.hypallage.fr/saurel\\_theo.html](http://www.hypallage.fr/saurel_theo.html)



---

<sup>14</sup> Eugen Pogány, *Ibid.*